

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU

## APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Assistant spécial du Greffier, P-4

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES :	04 mars 2021
DATE DE PUBLICATION :	03 février 2021
UNITÉ ADMINISTRATIVE :	Greffe/Cabinet du Greffier
LIEU D'AFFECTATION :	Arusha
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT :	21-LEG-RMT-148885-R-ARUSHA (R)

---

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

---

### Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein du Cabinet du Greffier du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), à la division d'Arusha. Le titulaire du poste rend compte au Greffier.

### Responsabilités

- Le titulaire du poste effectue des recherches approfondies et donne des conseils juridiques et un appui éclairés au Greffier sur des questions juridiques se rapportant aux travaux du Greffier et au mandat du Mécanisme.
- Il conseille le Greffier et d'autres hauts responsables du Mécanisme suivant les instructions du Greffier, relativement à l'interprétation du Statut du Mécanisme et des instruments juridiques associés, aux privilèges et immunités du Mécanisme et de son personnel conformément à l'Accord de siège, aux règles et règlements en matière de finance et d'administration, et à des questions juridiques concernant les travaux du Mécanisme.
- En consultation avec le responsable de chacune des deux divisions et sous la direction du Greffier, il négocie les termes de l'Accord de siège et de tous les autres accords et ententes passés par le Mécanisme avec les gouvernements et les autres organisations internationales. Il supervise la mise en œuvre de ces accords et l'administration de toutes les procédures afférentes.
- Il aide le Greffier à gérer les relations avec l'ONU, les gouvernements étrangers et les organisations internationales. Il représente le Greffier à des réunions avec des gouvernements et des organisations internationales, il fournit des informations sur le contenu et l'orientation de ces réunions, il propose les mesures à mettre en œuvre à l'issue de ces réunions et assure le suivi nécessaire.
- Il assure la liaison avec le Bureau des affaires juridiques et les autres services compétents du Siège de l'ONU relativement à des questions juridiques portant sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Il conseille le Greffier sur toute nouvelle question et recommande les mesures à prendre par le Mécanisme.
- Sur demande, il fournit des conseils spécialisés aux membres du personnel sur des questions juridiques.

### Compétences

- **Professionnalisme** — Le titulaire du poste tire fierté de son travail et de ses réalisations. Il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il conserve son calme dans les situations de crise. Il est soucieux du respect du principe de l'égalité des sexes en assurant la pleine et égale participation des hommes et des femmes dans tous les aspects du travail.
- **Aptitude à la communication** : le titulaire du poste s'exprime avec clarté et efficacité, à l'oral comme à l'écrit ; il est à l'écoute des autres, s'efforce de bien les comprendre et sait réagir de manière appropriée ; il n'hésite pas à demander des éclaircissements et se montre ouvert au dialogue ; il adapte le langage, le ton, le style et la présentation au public auquel il s'adresse ; il est soucieux de partager l'information avec les intéressés et les tient au courant.
- **Planification et organisation** — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Il hiérarchise les activités et les tâches urgentes et adapte les priorités en fonction des besoins. Il prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; il tient compte des risques et des imprévus dans la planification ; il suit l'exécution des projets et les modifie s'il y a lieu ; il tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

### COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENCADREMENT

- **Suivi du comportement professionnel** — Le titulaire du poste délègue les pouvoirs, les responsabilités et la compétence nécessaires à ses subordonnés. Il veille à ce que les rôles, les responsabilités et la chaîne hiérarchique soient clairs pour tous ; il estime avec précision le temps et les ressources nécessaires pour accomplir une tâche et tire le meilleur parti des compétences ; il suit l'avancement du travail au regard des échéances ; il s'entretient régulièrement avec ses subordonnés des résultats qu'ils obtiennent, leur fait savoir comment leur apport est perçu et leur donne les conseils nécessaires ; il encourage l'audace et favorise la créativité et l'initiative ; il soutient activement les aspirations professionnelles de ses collaborateurs et les évalue équitablement.
-

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU

## APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

- **Sûreté de jugement/apptitude à décider** — Le titulaire du poste dégage les éléments essentiels des situations complexes et va droit au cœur du problème ; il recueille toute l'information nécessaire avant de prendre une décision ; il réfléchit aux conséquences, positives et négatives, que peuvent avoir les décisions avant de les prendre ; il ne prend de décisions qu'après en avoir mesuré les conséquences pour autrui et pour l'institution ; il ne propose de lignes d'action ou ne formule de recommandations qu'en toute connaissance de cause ; il vérifie les hypothèses en les confrontant aux faits ; il s'assure que les mesures envisagées répondent aux besoins exprimés ou implicites ; il sait prendre des décisions douloureuses quand les circonstances l'exigent.

---

### QUALIFICATIONS

#### Formation

Diplôme universitaire supérieur en droit (du niveau d'un master ou équivalent), de préférence avec une spécialisation en droit pénal ou en droit international. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

#### Expérience professionnelle

Au moins sept (7) années d'expérience professionnelle, assortie d'une progression des responsabilités, dans le domaine de la recherche juridique et du conseil spécialisé à de hauts responsables dans un contexte international. Expérience souhaitable : connaissance du fonctionnement du Mécanisme et des activités du Cabinet du Greffier et du Greffe ; relations avec les représentants de gouvernements et d'organisations internationales ; capacité avérée de mener des recherches et des analyses approfondies et d'en transcrire le fruit dans des synthèses et des rapports, excellente aptitude à la rédaction.

#### Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, une maîtrise parfaite de l'anglais à l'oral et à l'écrit est indispensable ; la connaissance pratique du français est souhaitable.

#### Méthode d'évaluation

Les candidats présélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

---

#### Remarque spéciale :

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

#### REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

---

#### Gratuité :

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

#### Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

---

# MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalables sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

## COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

---